

document qui indiquerait les points sur lesquels cette personne a été priée de faire enquête. Mon collègue a en main le décret du conseil. L'honorable représentant voudrait-il nous lire ce que le gouvernement a demandé au juge de faire, au lieu de nous donner sa propre interprétation? (*Applaudissements*)

M. Douglas: Ce rappel du Règlement est aussi sot et aussi insensé que la plupart des interventions que le ministre se permet. Mais voici: le propre point de vue du ministre se trouve dans une lettre qu'il a envoyée à l'Association et où il dit que le gouvernement reconnaît l'importance d'apporter une solution au problème et la valeur qu'il faut attacher aux conclusions de l'enquêteur spécial. Le gouvernement, a-t-il dit, mettrait immédiatement le rapport à la disposition de l'Association canadienne des contrôleurs de la circulation aérienne et étudierait sans tarder ses conclusions.

L'hon. M. Pickersgill: Le député lirait-il toute la lettre?

L'hon. M. Starr: Observez le Règlement.

M. Douglas: Le personnel du contrôle de la circulation aérienne a été tellement frappé de la sincérité du ministre que d'avance, sans avoir vu le rapport du juge Robinson, il a accepté de suivre ses recommandations. Mais il a sous-estimé le ministre des Transports. Si le rapport avait été favorable au gouvernement, le ministre l'aurait considéré comme le rapport d'un médiateur. Mais les recommandations étant plus généreuses que ne pouvait l'admettre le président du Conseil du Trésor, le gouvernement a dit que le juge Robinson n'était ni médiateur, ni conciliateur, mais seulement conseiller du gouvernement.

Néanmoins, la lettre même du ministre est très claire: le juge était chargé de trouver la solution. Il a formulé des recommandations qui laissaient entrevoir un règlement. N'oublions pas que les contrôleurs de la circulation aérienne avaient indiqué d'avance qu'ils accepteraient immédiatement les recommandations. Le ministre a ce rapport depuis le 7 novembre. Depuis cinq semaines.

Des voix: Honte.

M. Douglas: Le ministre continue à ne pas se presser. Il a refusé de donner suite au rapport du juge. Il n'a pas précisé ses intentions aux employés de son ministère. Aujourd'hui seulement, à la veille du congé de Noël et face à une grève possible mardi matin,

le gouvernement commence à négocier sérieusement avec ses employés mais, entendons-nous à négocier tout en leur disant son intention de présenter une mesure législative pour les empêcher de refuser leurs services.

Si un autre employeur négociait en suspendant une épée de Damoclès au-dessus de la tête de ses employés, le gouvernement l'accuserait d'intimidation. Mais sachant que ces hommes sont entièrement à sa merci et après avoir rejeté le rapport de son propre représentant, le gouvernement négocie en disant: si vous n'acceptez pas notre offre nous vous forcerons...

L'hon. M. Starr: Voilà ce qu'il entend par des négociations collectives libres.

Mr. Douglas: ...de travailler à des conditions imposées par le gouvernement et le Parlement.

M. Grafty: Une autre victoire de l'aile droite.

M. Douglas: Voilà comment le gouvernement conçoit les négociations collectives libres. Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pas besoin d'inscrire une mesure législative au *Feuilleton* pour empêcher cette grève d'éclater mardi prochain. Il n'a qu'à accepter les recommandations de la personne qu'il a lui-même nommée, le juge Robinson. Il n'a qu'à dire qu'il trouve acceptables les recommandations sur les salaires qui lui ont été faites.

Le gouvernement invoque une bien piètre excuse: il prétend qu'il doit attendre le reste du rapport du juge Robinson, qui n'a trait ni aux salaires ni aux échelles de salaires. En fait, il essaie simplement de faire durer les négociations.

Lorsqu'ils sauront les faits, les Canadiens, j'en suis sûr, ne verront pas en général d'un très bon œil l'irrésolution continuelle du gouvernement. Le gouvernement actuel n'a pas fait preuve de bonne foi en négociant avec ces employés. Si le gouvernement veut prévenir une crise sérieuse au pays, il n'a qu'à accepter le rapport du juge Robinson, en reconnaissant qu'il a soumis cette partie de son rapport d'avance parce qu'il savait que c'était une question cruciale qu'il fallait régler. J'aimerais dire au gouvernement que s'il ne réussit pas à régler cette question sous peu, les Canadiens seront très indignés des tergiversations et de l'incompétence flagrante dont le gouvernement a fait preuve dans toute cette affaire.